

Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services

ARTICLE 1 – OBJET - CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions générales de vente et de prestations de services (ci-après dénommées "Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services") ont pour objet de régir toutes ventes et toutes prestations de services conclues à distance par la société ALLIANCE ECO CONCEPT (ci-après dénommée "ALLIANCE ECO CONCEPT") avec un internaute (ci-après dénommé sous le terme "l'acheteur") par le biais du site Internet www.allianceecoconcept.fr (ci-après dénommé sous le terme "le Site").

1.2 En conséquence, le fait pour l'acheteur de passer commande sur le Site implique son acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services. A ce titre, l'acheteur déclare avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services avant la passation de sa commande. Le fait que ALLIANCE ECO CONCEPT ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services ne peut être interprété comme valant renonciation de ALLIANCE ECO CONCEPT à se prévaloir ultérieurement des dites Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services.

1.3 L'offre de vente et de prestations d'installation proposée par ALLIANCE ECO CONCEPT sur le Site :

- est exclusivement destinée à la clientèle disposant de la capacité de contracter,
- Et, n'est afférente qu'à des ventes dont la livraison intervient exclusivement sur le territoire de la France continentale et à des prestations d'installation effectuées sur ce territoire.

La France continentale est ici entendue comme la France métropolitaine à l'exclusion de la Corse.

S'agissant des livraisons et des prestations de services intervenant en dehors de la France continentale, l'acheteur devra formuler une demande préalable auprès de ALLIANCE ECO CONCEPT à l'adresse CompanyEmail. ALLIANCE ECO CONCEPT, si elle est en capacité d'honorer la demande, informera l'acheteur des conditions et modalités y compris financières proposées pour cette livraison et ces prestations de services. L'acheteur qui passe commande sur le Site déclare en conséquence remplir l'ensemble des conditions définies au présent article.

1.4 ALLIANCE ECO CONCEPT se réserve la faculté de modifier ou de mettre à jour les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services à tout moment. En cas de modification ou de mise à jour, les Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services applicables à chaque commande seront celles en vigueur au jour de passation de la commande considérée.

ARTICLE 2 - COMMANDE Pour passer une commande sur le Site, l'acheteur devra se conformer aux indications qui lui sont données sur le Site. L'ensemble des étapes nécessaires à la passation d'une commande via le Site est précisé ci-dessus. Toute commande sur le Site implique la possession d'une adresse électronique valide.

2.1 Identification de l'acheteur

Pour toute passation de commande auprès de ALLIANCE ECO CONCEPT, l'acheteur doit s'identifier au moyen d'un formulaire en ligne à compléter directement.

2.2 Passation de commande

L'acheteur s'engage à remplir le formulaire de commande en veillant à donner les informations nécessaires complètes et exactes. La procédure de commande est la suivante :

- L'acheteur sélectionne les produits ou services et renseigne les quantités qu'il souhaite commander. Il peut à tout moment vérifier les produits et services sélectionnés en cliquant sur les onglets "VOIR LA TOTALITE DE MA COMMANDE".

Au terme de sa commande, l'acheteur clique sur l'onglet "JE VALIDE MA COMMANDE". Un récapitulatif de la commande est alors affiché et soumis à l'acheteur. Il dispose ainsi de la faculté de contrôler et de modifier sa commande en tout ou partie en revenant sur la sélection des produits ou services et des quantités qu'il souhaite commander. Dans ce cas, un nouveau récapitulatif de commande est à nouveau affiché et soumis à l'acheteur.

L'acheteur prend lecture des Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services figurant sur le Site et manifeste son adhésion aux dites conditions en cochant la case prévue à cet effet. Du fait de cette action, l'acheteur déclare et reconnaît avoir une parfaite connaissance des Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services et accepter les dites conditions.

- L'acheteur renseigne l'adresse de livraison des produits et d'exécution des services. La livraison ou l'exécution d'une commande s'entend d'un seul lieu de livraison ou d'exécution
- L'acheteur renseigne le mode de paiement de sa commande conformément aux options proposées par le Site, en l'occurrence par CHÈQUE ou VIREMENT ou CARTE BANCAIRE.

Après visualisation d'un récapitulatif de sa commande, l'acheteur valide de manière définitive le contenu et le montant de la commande. La validation qui vaut acceptation expresse de l'acheteur est matérialisée par l'action suivante : cliquer sur le bouton "JE RÉGLE MA COMMANDE".

ARTICLE 3 – VALIDATION ET PAIEMENT DE LA COMMANDE

3.1 Les prix sont payables en euros (€).

3.2 L'acheteur procède au règlement immédiat de sa commande selon les modalités précisées ci-après. A réception du paiement intégral de la commande considérée, ALLIANCE ECO CONCEPT procède à la validation de la commande. Il est précisé que ALLIANCE ECO CONCEPT se réserve le droit de ne pas donner suite à la commande passée par l'acheteur

- En cas d'informations en provenance du partenaire bancaire de ALLIANCE ECO CONCEPT faisant état de l'impossibilité de mettre en œuvre le moyen de paiement de l'acheteur,
- Et plus généralement en cas de motif légitime au sens de l'article L.121-11 du Code de la consommation. Dans ce cas, ALLIANCE ECO CONCEPT informera l'acheteur du refus de sa commande par email.

3.3 En cas de paiement par carte bancaire : Afin d'optimiser la sécurité des transactions sur Internet, un système de paiement en ligne sécurisé est mis en œuvre par ALLIANCE ECO CONCEPT. Ainsi, toutes les données bancaires sont immédiatement cryptées (en ce compris les noms, adresses, numéros de carte crédit) afin que les informations communiquées soient protégées lors de leur transmission. Ces informations ne sont donc connues que du partenaire bancaire de ALLIANCE ECO CONCEPT afin de se mettre en relation avec la banque de l'acheteur.

ALLIANCE ECO CONCEPT ou des tiers ne peuvent visualiser le numéro de carte bancaire de l'acheteur et n'ont de ce fait jamais accès à ses données bancaires. ALLIANCE ECO CONCEPT est uniquement informé par le partenaire bancaire du bon règlement.

- Le compte associé à ladite CARTE BANCAIRE sera débité dès la transmission de l'acceptation par le partenaire bancaire de ALLIANCE ECO CONCEPT

3.4 En cas de paiement par virement bancaire : L'acheteur désireux de ne pas saisir ses coordonnées bancaires en ligne peut opter pour un règlement par VIREMENT BANCAIRE. L'acheteur est alors invité à copier les coordonnées suivantes : IBAN : FR76 1910 6006 7143 6515 9477 505 - de ALLIANCE ECO CONCEPT pour effectuer sa demande de virement.

- La commande de l'acheteur est validée par ALLIANCE ECO CONCEPT dès l'édition de la date de valeur dudit VIREMENT BANCAIRE de l'acheteur, par le partenaire bancaire de ALLIANCE ECO CONCEPT

L'acheteur est invité à imprimer et renvoyer le bon de commande disponible sur le Site dûment signé à ALLIANCE ECO CONCEPT, ALLIANCE ECO CONCEPT • 2 AVENUE DES BREGUIERES • 06800 CAGNES SUR MER et effectuer le virement dans un délai de 5 jours à compter de la validation de sa commande par l'acheteur.

A défaut, ALLIANCE ECO CONCEPT aura la possibilité de prononcer la résiliation de la vente. Dans ce cas, ALLIANCE ECO CONCEPT en informera l'acheteur.

La commande de l'acheteur sera validée par ALLIANCE ECO CONCEPT dès la transmission par le partenaire bancaire de ALLIANCE ECO CONCEPT de la confirmation du règlement intégral de la commande considérée.

3.5 En cas de paiement par chèque bancaire ou postal : L'acheteur est invité à imprimer le bon de commande disponible sur le Site dûment signé et l'adresser avec le chèque libellé en Euros émanant d'une banque domiciliée en France à l'ordre de ALLIANCE ECO CONCEPT, dûment rempli et signé, dans les 5 jours qui suivent la commande, à l'adresse suivante :

ALLIANCE ECO CONCEPT • 2 AVENUE DES BREGUIERES • 06800 CAGNES SUR MER

A défaut, ALLIANCE ECO CONCEPT aura la possibilité de prononcer la résiliation de la vente. Dans ce cas, ALLIANCE ECO CONCEPT en informera l'acheteur.

Le chèque de l'acheteur sera remis en banque dès réception de celui-ci et avant la date prévue de livraison des Produits concernés par la commande considérée (ou de la première expédition des Produits dans le cas d'expéditions multiples).

La commande sera validée par ALLIANCE ECO CONCEPT dès le parfait encaissement du chèque de l'acheteur par ALLIANCE ECO CONCEPT.

En raison de nombreux impayés, le chèque sera déposé par ALLIANCE ECO CONCEPT auprès de sa banque dès réception de celui-ci.

3.6 Dans le cas d'une livraison de produits ALLIANCE ECO CONCEPT associée à une installation par les services de ALLIANCE ECO CONCEPT : L'acheteur pourra régler sa commande dans les conditions exposées ci-avant.

3.7 L'acheteur garantit au vendeur ALLIANCE ECO CONCEPT qu'il est pleinement habilité à utiliser le mode de paiement utilisé pour le règlement de sa commande et notamment dispose lors de la validation de la commande, des autorisations nécessaires pour utiliser ce mode de paiement.

3.8 Le non-respect par l'acheteur des obligations souscrites aux termes des Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services, et en particulier concernant tout incident de paiement du prix d'une commande, pourra entraîner le refus d'exercer de la part de ALLIANCE ECO CONCEPT, sans préjudice de tous dommages-intérêts que pourrait solliciter ALLIANCE ECO CONCEPT.

En conséquence, ALLIANCE ECO CONCEPT se réserve le droit de refuser toute commande d'un acheteur avec lequel il existerait un tel litige.

3.9 Si un incident survient lors de l'enregistrement de la commande de l'acheteur, celle-ci sera nulle et non-avenue et l'acheteur devra réitérer la procédure de passation de commande.

3.10 La facture afférente à la commande passée par l'acheteur sera remise à l'acheteur par voie électronique sur l'adresse email renseigné par l'acheteur sur le formulaire proposé.

ARTICLE 4 – PRODUITS – PRESTATIONS DE SERVICES

4.1 Caractéristiques des produits et des prestations de services

L'acheteur est informé sur le Site des caractéristiques essentielles des produits et des prestations de services. Les caractéristiques des produits sont celles communiquées par le fournisseur du produit, dont ALLIANCE ECO CONCEPT assure la simple reproduction pour sa communication à l'acheteur. ALLIANCE ECO CONCEPT s'engage à communiquer l'intégralité des informations, relatives aux produits, qui sont en sa possession. Cependant, l'acheteur est invité à prendre connaissance des notices d'emploi ou de toute autre information jointes au produit ou portés sur le produit ou son emballage (précautions d'emploi, conditions d'utilisation, etc.). La responsabilité de ALLIANCE ECO CONCEPT ne pourra être engagée du fait de variations minimales dans la description du produit acheté qui n'affecteraient pas ses caractéristiques essentielles. En tout état de cause, l'utilisation des produits sera réalisée sous la seule responsabilité de l'acheteur. Dans ces conditions, l'acheteur est tenu d'assurer le maintien en bon état du produit, de l'utiliser conformément à sa destination, en respectant notamment les dispositions légales et réglementaires applicables et les prescriptions données par ALLIANCE ECO CONCEPT et par le fabricant du produit. A cet égard, l'acheteur ne devra pas apporter de modifications au produit. Dans ce cas, ALLIANCE ECO CONCEPT ne pourra en aucun cas être responsable des défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à une utilisation anormale ou non conforme postérieure à la livraison de ces produits.

4.2 Choix des produits

Pour obtenir des renseignements complémentaires et être aidé dans son choix avant toute passation de commande, l'acheteur a la possibilité de contacter ALLIANCE ECO CONCEPT soit par téléphone, soit par courriel à l'adresse contact@allianceecoconcept.fr. Il appartient à l'acheteur, s'il ne s'estime pas suffisamment informé pour choisir le matériel correspondant aux besoins de son logement, de se faire assister par ALLIANCE ECO CONCEPT. ALLIANCE ECO CONCEPT décline toute responsabilité quant à l'utilisation détournée ou la mauvaise utilisation des produits.

4.3 Disponibilité des produits

Les offres de ALLIANCE ECO CONCEPT s'entendent dans la limite des stocks disponibles et, le cas échéant, dans la limite des délais indiqués. La réactualisation de la base des produits de ALLIANCE ECO CONCEPT est régulière. Néanmoins, les produits affichés disponibles peuvent parfois ne plus l'être au moment de la passation de la commande de l'acheteur.

En conséquence la vente n'est conclue qu'après validation par ALLIANCE ECO CONCEPT de la commande passée par l'acheteur au regard de la disponibilité des produits commandés.

En cas d'indisponibilité totale ou partielle d'un produit commandé, ALLIANCE ECO CONCEPT en informera l'acheteur dès qu'il aura lui-même connaissance de cette indisponibilité. Dans ce cas, l'acheteur aura la possibilité :

- d'annuler l'intégralité de sa commande, sans frais, - ou de confirmer sa commande s'agissant des articles commandés disponibles.

4.4 Disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation des produits La période pendant laquelle ou la date jusqu'à laquelle les pièces détachées indispensables à l'utilisation des produits vendus par ALLIANCE ECO CONCEPT sont disponibles sur le marché sont communiqués à l'acheteur sur le Site et lui seront confirmés dans l'email de confirmation de sa commande.

4.5 Eco-participation Une éco-participation, prévue par les dispositions de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, est mentionnée sur chaque fiche produit sur le Site ainsi que sur les factures relatives à la vente de tout nouvel équipement électrique et électronique ménager, en sus du prix unitaire du produit, et est perçue par ALLIANCE ECO CONCEPT. Cette participation contribue au financement des procédures d'élimination et de recyclage prises en charge notamment par les producteurs ou les distributeurs.

Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services

ARTICLE 5 – PRIX

5.1 Les prix affichés sur le Site sont indiqués en euros (€), toutes taxes comprises (T.T.C.) et hors frais de port. Ils sont appliqués durant toute la durée de validité des produits mis en ligne sur le Site et ne sont valables que pour les commandes passées sur le Site afférent à une livraison en France. Toutefois, le taux de TVA peut varier en fonction de différents paramètres relatifs à la commande passée par l'acheteur (livraison seule, livraison et installation dans un logement ayant plus de deux ans, matériel entrant dans la liste du développement durable, etc.). Ainsi, au cours du déroulement du processus de commande, l'acheteur sera informé, les cas échéant, des conditions du bénéfice d'une éventuelle TVA à taux réduit. En cas de livraison et installation dans un logement ayant plus de deux ans, l'acheteur devra compléter l'attestation remise par l'installateur en fonction de l'installation des Produits certifiant l'ancienneté du logement afin de justifier du bénéfice du taux de TVA réduit. En cas de fausse attestation ou d'informations erronées transmises par l'acheteur, celui-ci devra alors verser à ALLIANCE ECO CONCEPT le complément de TVA dû, sans préjudice de tous dommages-intérêts que pourrait solliciter ALLIANCE ECO CONCEPT.

ALLIANCE ECO CONCEPT décline toute livraison et prestation d'installation réalisée en dehors du territoire français.

5.2 Frais de port

Toute commande donne lieu à facturation d'une participation aux frais de transport et livraison. Cette participation n'est pas incluse dans le prix des produits affichés sur le Site

- **S'agissant des livraisons et des prestations d'installation effectuées sur le territoire de la France continentale** : Les frais d'envoi applicables à chaque commande unitaire sont déterminés selon la grille des transporteurs régionaux, en fonction du poids, du volume et du lieu de livraison. Dans le cas d'une commande de prestation d'installation associée à une commande de matériel, la livraison sera effective le jour de l'installation.

5.3 Les prix de vente, les frais afférents à la livraison et les Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services applicables à la commande sont ceux affichés sur le Site le jour de la passation de la commande par l'acheteur ou précisés par devis.

ARTICLE 6 – LIVRAISON DES PRODUITS

6.1 Les produits commandés sont livrés au lieu de livraison mentionné sur la commande. La commande pourra être livrée en plusieurs colis à la discrétion de ALLIANCE ECO CONCEPT, sans que cela entraîne des frais supplémentaires pour l'acheteur. Il est précisé que l'acheteur a la possibilité d'indiquer une adresse de livraison différente de l'adresse de facturation. Un bon de livraison sera alors joint au colis livré.

6.2 Les livraisons ne pourront s'effectuer que sur le territoire de la France continentale.

6.3 Les livraisons ne pourront être réalisées :

- les samedis, les dimanches, - les jours fériés français, - les jours fériés et/ou de fêtes locales du pays de réception.

6.4 Les délais de livraison courent :

- à compter de la validation de la commande par ALLIANCE ECO CONCEPT tel que précisé à l'article 3 des Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services,
- au terme du délai de rétractation dont bénéficie l'acheteur.

ALLIANCE ECO CONCEPT s'engage à livrer les produits commandés dans un délai maximum précisé sur chaque fiche produit et rappelé sur le récapitulatif de la commande. ALLIANCE ECO CONCEPT s'engage toutefois à communiquer à l'acheteur par email dans les trois (3) jours ouvrables de la validation de la commande un délai plus précis. ALLIANCE ECO CONCEPT s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires au respect des délais de livraison indiqués sur chaque fiche produit.

6.5 Dans tous les cas, la livraison dans le délai sus-indiqué ne peut intervenir que si l'acheteur a rempli toutes ses obligations à l'égard de ALLIANCE ECO CONCEPT. A ce titre, l'acheteur s'engage à fournir à ALLIANCE ECO CONCEPT une adresse de livraison valide. Il appartient à l'acheteur de vérifier préalablement à la commande – notamment au regard des spécifications des produits en termes de taille, de volume et de poids – que ceux-ci peuvent être acheminés par voies d'accès normales et notamment qu'il n'existe pas d'obstacles à la livraison (tels que escaliers, ascenseurs, portes palières). ALLIANCE ECO CONCEPT ne saurait notamment être tenue responsable de l'impossibilité dans laquelle elle pourrait être de livrer la commande en cas d'erreur dans l'une quelconque des informations fournies par l'acheteur. Les transporteurs de ALLIANCE ECO CONCEPT sont mandatés pour déposer les colis, en présence de l'acheteur, devant son domicile ou au pied de son immeuble. En conséquence, il appartient à l'acheteur de prendre toutes ses dispositions afin de transporter par ses propres moyens le(s) produit(s) jusqu'à chez lui. Tout acheteur souhaitant une livraison à l'étage devra en informer préalablement ALLIANCE ECO CONCEPT afin que celle-ci puisse établir un devis pour cette prestation supplémentaire. La livraison n'inclut pas la mise en service des appareils.

6.6 Si le colis est retourné à ALLIANCE ECO CONCEPT pour adresse incomplète ou fausse adresse, ALLIANCE ECO CONCEPT s'engage à contacter l'acheteur pour l'informer de la situation et demander un complément d'information sur l'adresse ou la nouvelle adresse d'expédition. Les frais de cette nouvelle expédition – préalablement communiqués à l'acheteur par ALLIANCE ECO CONCEPT – seront à la charge de l'acheteur. Dans cette situation, le point de départ du nouveau délai de livraison sera lié à la réception par ALLIANCE ECO CONCEPT des nouveaux éléments d'information concernant l'adresse de livraison fournie par l'acheteur. Si ALLIANCE ECO CONCEPT devait subir des dommages de quelle que nature que ce soit liés à un défaut d'informations transmises par l'acheteur, ALLIANCE ECO CONCEPT se réserve la faculté d'en demander réparation à l'acheteur.

ARTICLE 7 – CONFORMITÉ DES PRODUITS A la réception de la marchandise, l'acheteur doit contrôler attentivement le(s) colis et en vérifier le contenu en présence du livreur avant de signer le bordereau de livraison. Si les produits livrés ont subi des avaries et sont abîmés (casse, choc, déformation...) l'acheteur doit refuser le(s) colis en inscrivant lisiblement le motif de votre refus sur le bordereau de livraison. Le(s) colis sera (seront) retourné(s) à ALLIANCE ECO CONCEPT et l'acheteur sera à nouveau livré gratuitement. S'il manque des quantités par rapport aux produits apparaissant sur le bordereau de livraison, l'acheteur inscrit ses réserves de manière précise et détaillée. L'acheteur note précisément le nombre de colis et la désignation des Produits manquants avant de signer le bordereau. L'acheteur confirme à ALLIANCE ECO CONCEPT par courriel contact@allianceecoconcept.fr ou par téléphone, en rappelant les coordonnées de la commande.

Concernant les appareils de climatisation et pompes à chaleur, un colis contenant l'unité extérieure livré sur le côté ou à l'envers devra être refusé par le client.

Attention : Dès lors que l'acheteur aura signé le bordereau de livraison, sans réserve précise, les responsabilités du transporteur et de ALLIANCE ECO CONCEPT seront dérogées au titre des dommages éventuellement occasionnés au cours des opérations de livraison, à l'exception des garanties légales. Il est rappelé que la mention "**sous réserve de déballage**" ou les mentions de type "**emballage abîmé**" ou "**colis abîmé**" sont **dépourvues de toute portée légale et ne saurait décharger l'acheteur de son devoir de contrôle** de l'état de la marchandise livrée. Si le livreur ne laisse pas le temps à l'acheteur de contrôler l'état de la marchandise (qualité et quantité), pour quelque raison que ce soit, l'acheteur refuse le(s) colis en précisant sur le bordereau " Marchandise refusée car le transporteur refuse d'attendre le contrôle " puis l'acheteur informe ALLIANCE ECO CONCEPT rapidement ! Celui-ci demandera une nouvelle livraison. L'acheteur confirme ses réserves dans les trois jours ouvrables (samedi compris) par lettre recommandée avec AR au transporteur (une copie devra être adressée à ALLIANCE ECO CONCEPT). ([Article L. 133-3 du code du commerce](#)). A défaut de réserves précises sur le bordereau de livraison, la marchandise sera considérée comme livrée conforme.

ARTICLE 8 – FOURNITURE DES PRESTATIONS DE SERVICES

8.1 Les prestations de services proposées par ALLIANCE ECO CONCEPT à titre accessoire de la vente de produit sur le Site recouvrent les prestations d'installation des produits et de mise en service telles que détaillées sur le Site.

8.2 Les prestations de services concernent uniquement les produits suivants :

- les systèmes de climatisation et les pompes à chaleur air/air

- les pompes à chaleur air/eau

8.3 Dans le cas d'une commande comprenant des prestations d'installation, l'installation aura lieu dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrés (hors samedi, dimanche et jours fériés) suivant le jour où l'acheteur prend contact avec ALLIANCE ECO CONCEPT ou avec l'installateur désigné par ALLIANCE ECO CONCEPT pour la réalisation de ces prestations, conformément aux stipulations ci-dessous. ALLIANCE ECO CONCEPT s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les prestations d'installation dans le délai indiqué ci-dessus.

8.4 ALLIANCE ECO CONCEPT sera libre de sous-traiter à tout tiers de son choix la prestation de services commandée par l'acheteur.

8.5 Lors de l'intervention de ALLIANCE ECO CONCEPT, les parois, sur lesquelles sont prévues la fixation des produits, devront être de nature à supporter le poids des appareils et accessibles sans avoir besoin de déplacer des meubles ou objets fragiles. Si tel n'était pas le cas, ALLIANCE ECO CONCEPT pourrait refuser d'installer le produit et cette prestation serait déduite de la facturation. De ce fait, dans le cas d'une TVA minorée pour installation dans logement de plus de deux (2) ans, le taux de TVA serait modifié, le surplus étant supporté par l'acheteur et une nouvelle facture serait établie. L'acheteur qui installerait lui-même les produits ALLIANCE ECO CONCEPT sans attendre le passage de l'installateur ne pourrait bénéficier (dans le cas d'une habitation ayant plus de 2 ans) du taux de TVA réduit. Dans ce cas, les frais de pose seraient déduits de la commande de l'acheteur et la TVA ramenée au taux normal - le surplus étant supporté par l'acheteur – et une nouvelle facture serait établie.

8.6 L'acheteur signera une attestation de fin de travaux à l'achèvement des prestations d'installation. A défaut d'avoir émis des réserves circonstanciées sur cette attestation, les prestations d'installation seront réputées conformes à la commande et l'acheteur ne pourra plus émettre de contestations sur ces prestations, à l'exception des éventuels vices ou dommages de construction apparaissant après l'achèvement des travaux.

8.7 **Concernant les systèmes de climatisation et les pompes à chaleur air/air** : Dans le cas d'une commande des produits ALLIANCE ECO CONCEPT sur le Site avec une prestation de mise en service assurée par ALLIANCE ECO CONCEPT telle que précisée sur le Site, il appartient à l'acheteur de contacter ALLIANCE ECO CONCEPT, une fois le montage du produit effectué, pour planifier la date de mise en service. En tout état de cause, l'acheteur devra contacter ALLIANCE ECO CONCEPT au plus tard dans les 15 jours suivant la livraison du produit considéré. L'installation des produits ALLIANCE ECO CONCEPT devra être conforme aux contraintes techniques précisées par ALLIANCE ECO CONCEPT lors de la commande de l'acheteur sur le Site ou sur le devis transmis par ALLIANCE ECO CONCEPT à l'acheteur. A défaut, ALLIANCE ECO CONCEPT ne pourra assurer la mise en service des produits. Les tarifs " installation et mise en service " figurant sur le Site, correspondent aux conditions forfaitaires de ALLIANCE ECO CONCEPT. Pour des demandes particulières n'entrant pas dans le cadre de ces forfaits, ALLIANCE ECO CONCEPT pourra établir un devis spécifiques à ces prestations. L'acheteur pourra toutefois contacter l'installateur de son choix afin que ce dernier établisse un devis précis en fonction de la nature des travaux demandés par l'acheteur.

8.8 **Concernant les pompes à chaleur air/eau** : Dans le cas d'une prestation de mise en service effectuée par ALLIANCE ECO CONCEPT telle que précisée sur le Site, l'acheteur devra informer ALLIANCE ECO CONCEPT de la date d'achèvement du montage du produit considéré afin de planifier la date de réalisation de la prestation de mise en service avec ALLIANCE ECO CONCEPT. En tout état de cause, l'acheteur devra contacter ALLIANCE ECO CONCEPT au plus tard dans les 15 jours suivant la livraison du produit considéré. Dans le cas d'une prestation d'installation et de mise en service assurée par ALLIANCE ECO CONCEPT, l'acheteur devra informer ALLIANCE ECO CONCEPT au plus tard dans les 15 jours suivant la livraison du produit considéré, de la bonne réception du produit afin de faire procéder au montage dans les meilleurs délais.

ARTICLE 9 – FORCE MAJEURE ALLIANCE ECO CONCEPT ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution de tout ou partie de ses obligations, due à la survenance d'un événement de force majeure. Ainsi, en cas de survenance d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure qui générerait ou retarderait l'exécution des obligations de ALLIANCE ECO CONCEPT en tout ou partie, l'exécution par ALLIANCE ECO CONCEPT desdites obligations sera suspendue. Sont considérés comme tels, notamment, sans que cette liste soit limitative :

- la destruction affectant tout ou partie des installations et des moyens de production, de stockage et de commercialisation de ALLIANCE ECO CONCEPT, - les désordres publics graves, guerres, grèves, émeutes, actions gouvernementales, épidémie, blocage des moyens de transport et de communication, interruption de la fourniture d'énergie, - les catastrophes naturelles, vagues de froid, sécheresse ou tous autres faits analogues. - et plus généralement tous événements ou causes extérieurs à la volonté de ALLIANCE ECO CONCEPT, et empêchant de bonne foi ALLIANCE ECO CONCEPT de délivrer les produits objet de la commande.

Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services

ARTICLE 10 – DROIT DE RÉTRACTATION

10.1 Droit de rétractation

10.1.1 Conformément aux dispositions de l'article L.121-18 et suivants du Code de la consommation, l'Acheteur dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours pour annuler sa commande, sans avoir à motiver sa décision ni à payer de pénalités. Le délai de rétractation de quatorze (14) jours court à compter du jour de la réception du/des produit(s) par l'Acheteur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui. Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs produits livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un produit composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai de rétractation expire quatorze (14) jours après le jour où l'Acheteur ou un tiers autre que le transporteur et désigné par l'Acheteur, prend physiquement possession du dernier produit ou lot ou de la dernière pièce. Dans le cas d'une commande portant sur des produits ainsi que des prestations de services accessoires, le délai de rétractation expire (14) jours après le jour où l'Acheteur ou un tiers autre que le transporteur et désigné par l'Acheteur, prend physiquement possession des produits. Pour exercer ce droit de rétractation, l'Acheteur devra notifier à ALLIANCE ECO CONCEPT sa décision de se rétracter avant l'expiration du délai indiqué ci-dessus par l'envoi d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, rappelant le numéro de commande et ses coordonnées complètes, selon les modalités suivantes au choix :

- Par courrier : en retournant à ALLIANCE ECO CONCEPT le formulaire de rétractation à télécharger [ici](#).
- Par email à l'adresse de contact@allianceecoconcept.fr en nous retournant le formulaire de rétractation téléchargeable [ici](#).

L'Acheteur devra alors préciser s'il souhaite un remboursement ou l'échange du/des produit(s) au profit d'un ou de produit(s) similaire(s). L'Acheteur ne pourra pas solliciter l'échange d'un produit pour un produit identique. La charge de la preuve de l'exercice de ce droit de rétractation pèse sur l'Acheteur. Après vérification par ALLIANCE ECO CONCEPT, l'Acheteur recevra un e-mail de confirmation de l'enregistrement de l'exercice de son droit de rétractation.

10.1.2 Conformément à l'article L.121-28 du Code de la consommation, l'Acheteur ne pourra pas exercer son droit de rétractation :

- Dans le cas de la vente de produits définis selon les spécifications de l'Acheteur ou personnalisés ;
- Dans le cas où l'installation du produit a débuté,

Dans le cas de la fourniture de prestations d'installation pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès de l'Acheteur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

10.2 Effets de la rétractation

10.2.1 L'Acheteur devra renvoyer les produits à l'adresse indiquée par ALLIANCE ECO CONCEPT lors de la confirmation de l'enregistrement de la décision de rétractation, rappelant le numéro de commande et ses coordonnées complètes et accompagnés du bordereau de retour dûment rempli, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze (14) jours suivant la communication de sa décision. Il appartiendra à l'Acheteur de se ménager la preuve de ce retour. Les frais directs de renvoi des produits ainsi que les risques de retour restent à la charge de l'Acheteur. Les produits devront être retournés dans leur emballage d'origine, dans leur état initial, en parfait état, accompagnés de l'ensemble des accessoires et notices et accompagnés de leur facture. La responsabilité de l'Acheteur sera engagée à l'égard de la dépréciation des produits résultant des manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement des produits. A ce titre, l'Acheteur devra prendre toutes les dispositions pour que le(s) produit(s) commandé(s) ne soit/sont pas susceptible(s) de se détériorer.

10.2.2 En cas de demande de remboursement, ALLIANCE ECO CONCEPT procédera au remboursement de l'Acheteur de l'ensemble des sommes versées par l'Acheteur correspondantes au(x) prix de vente du/des produit(s) retourné(s), aux frais de livraison correspondant à l'acheminement par ALLIANCE ECO CONCEPT du/des produit(s) commandé(s) et le cas échéant, au coût des prestations d'installation. Toutefois, ALLIANCE ECO CONCEPT ne remboursera pas à l'Acheteur le prix des produits retournés incomplets, abîmés, endommagés, détériorés ou salis par l'Acheteur. Ces produits feront l'objet d'une ré-expédition à l'Acheteur, à ses frais, risques et périls. Le remboursement interviendra sans retard excessif et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivants la date à laquelle ALLIANCE ECO CONCEPT aura réceptionné les produits ou suivant la date à laquelle l'Acheteur aura fourni la preuve de l'expédition des produits, la date retenue étant celle du premier de ces événements. Au-delà, la somme due sera de plein droit productive d'intérêts dans les conditions de l'article L.242-4 du Code de la Consommation. ALLIANCE ECO CONCEPT effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par l'Acheteur pour la transaction initiale, sauf accord exprès de l'Acheteur pour que ALLIANCE ECO CONCEPT utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour l'Acheteur. Le ou les produit(s) renvoyé(s) en port dû ou en contre-remboursement sera/seront refusé(s) par ALLIANCE ECO CONCEPT.

10.2.3 En cas de demande d'échange, l'Acheteur devra préciser à ALLIANCE ECO CONCEPT au moment de la notification de sa décision de se rétracter, le(s) Produits(s) qu'il souhaite recevoir en échange du/des produit(s) pour lequel/lesquels il exerce son droit de rétractation. L'échange est possible pour tout ou partie de la commande initiale et ce pour une valeur des produits échangés, majorés des frais de la livraison initiale en cas d'échange de l'ensemble de la commande. Les frais de port relatifs au(x) nouveau(x) produit(s) commandé(s) sur le Site seront à la charge de l'Acheteur. Si un reliquat restait dû à l'Acheteur, le Vendeur remboursera ladite somme à l'Acheteur, en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par l'Acheteur pour la transaction initiale, sans retard excessif et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivants la date à laquelle ALLIANCE ECO CONCEPT aura réceptionné le(s) produit(s) pour lequel/lesquels l'Acheteur se sera rétracté ou suivant la date à laquelle l'Acheteur aura fourni la preuve de l'expédition du/des produit(s), la date retenue étant celle du premier de ces événements. Si le montant du/des produit(s) choisi(s) en remplacement a une valeur supérieure au montant du/des produit(s) retourné(s), l'Acheteur devra acquitter la différence de prix conformément aux présentes Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services. Dans l'hypothèse où l'Acheteur exercerait à nouveau son droit de rétractation s'agissant de la nouvelle commande consécutive à l'échange, seul un remboursement lui sera proposé par ALLIANCE ECO CONCEPT.

ARTICLE 12 – GARANTIES DES PRODUITS ALLIANCE ECO CONCEPT est tenue des défauts de conformité du/des produit(s) dans les conditions des articles L.217-4 et suivants du Code de la Consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code Civil. Lorsque l'Acheteur agit en garantie légale de conformité, il :

- bénéficie d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du produit pour agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du produit, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du Code de la Consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du produit durant les six mois suivant la délivrance du produit. Ce délai est porté à vingt-quatre (24) mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie. La garantie fabricant est une garantie pièce et non pièce et main d'œuvre. L'Acheteur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code Civil et dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil.

ARTICLE 13 – RESERVE DE PROPRIETE Les produits livrés demeurent la propriété de ALLIANCE ECO CONCEPT jusqu'à paiement complet et effectif du prix par l'Acheteur (encaissement effectif du règlement par ALLIANCE ECO CONCEPT). Ces dispositions ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert à l'Acheteur des risques de perte et de détérioration.

ARTICLE 14 – RENSEIGNEMENTS – CONTACT – RÉCLAMATIONS Pour tout renseignement, demande d'information ou réclamation, l'Acheteur peut contacter ALLIANCE ECO CONCEPT selon les modalités suivantes :

- Par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : ALLIANCE ECO CONCEPT, ALLIANCE ECO CONCEPT • 2 AVENUE DES BREGUIERES • 06800 CAGNES SUR MER
- Par email à l'adresse : contact@allianceecoconcept.fr
- Par téléphone au 33 6 10 01 68 94

ARTICLE 15 – PREUVE De convention expresse entre ALLIANCE ECO CONCEPT et l'Acheteur, les courriers électroniques feront foi entre les Parties, de mêmes que les données enregistrées par les systèmes d'enregistrement automatique utilisés dans des conditions raisonnables de sécurité sur le Site, notamment quant à l'objet et à la date de la commande.

ARTICLE 16 - DONNÉES PERSONNELLES / CONFIDENTIALITÉ

16.1 ALLIANCE ECO CONCEPT s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par l'Acheteur sur le Site et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 et de la RGPD du 25 Mai 2018.

16.2 Les informations et données à caractère personnel transmises à ALLIANCE ECO CONCEPT par l'Acheteur font l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisées par ALLIANCE ECO CONCEPT, ses services internes, ses sous-traitants, ses partenaires commerciaux ou ses ayant-droits pour :

- le traitement, l'exécution et la gestion des commandes, - le traitement des demandes d'information, des réclamations et/ou des rétractations, - informer l'Acheteur des ventes et événements à venir, - améliorer et personnaliser les services que ALLIANCE ECO CONCEPT propose à l'Acheteur et les informations que ALLIANCE ECO CONCEPT lui adresse, notamment par des actions de prospection, l'envoi de newsletters ou encore d'offres spéciales.

Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires de ALLIANCE ECO CONCEPT. Sauf refus exprès de la part de l'Acheteur pour motif légitime, après leur collecte, les informations et données personnelles recueillies pourront faire l'objet d'un traitement informatique destiné à un usage statistique interne et d'un usage commercial par ALLIANCE ECO CONCEPT, sauf cas de prospection. L'Acheteur sera susceptible de choisir s'il souhaite recevoir des offres de ALLIANCE ECO CONCEPT, ou être informé d'opérations particulières par courriers électroniques (" opt-in "). Dans l'hypothèse où un Acheteur, qui l'aurait accepté, ne souhaiterait plus recevoir ces offres, l'Acheteur pourra à tout moment en faire la demande par courrier électronique, contact@allianceecoconcept.fr. ALLIANCE ECO CONCEPT s'engage à ne pas communiquer les informations relatives à l'Acheteur à des tiers autres que ses ayant-droits, ses partenaires commerciaux et ses sous-traitants chargés de la gestion, de l'exécution, du traitement, de la livraison, le paiement et/ou le suivi des commandes. ALLIANCE ECO CONCEPT pourra toutefois être amenée à communiquer ces données pour répondre à une injonction des autorités légales. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données à caractère personnel. Ce droit peut être exercé à tout moment par l'Acheteur qui justifie de son identité envoyant un email à l'adresse contact@allianceecoconcept.fr. Exception faite des informations indispensables pour le traitement de la commande ou de la demande d'information formulée par l'Acheteur. Si l'ensemble de ces données n'est pas renseigné de manière complète et exacte, l'Acheteur s'expose à ce que sa commande ou demande d'information ne puisse être traitée par ALLIANCE ECO CONCEPT.

ARTICLE 17 – INTEGRALITE Dans l'hypothèse où l'une des clauses des Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services deviendrait nulle et/ou non avenue en raison d'un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées.

ARTICLE 18 – LOI APPLICABLE – LANGUE – LITIGE

18.1 Les Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services ainsi que la relation contractuelle conclue entre ALLIANCE ECO CONCEPT et l'Acheteur sont soumis à la loi française.

18.2 En cas de différend avec ALLIANCE ECO CONCEPT, qui n'aurait pas pu être résolu à la suite d'un échange entre les parties intervenu dans le cadre de l'article 14 des Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services, l'Acheteur pourra faire appel à un médiateur.

18.3 Tout litige qui n'aura pu être résolu de façon amiable, sera de la compétence exclusive des tribunaux français.